

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST

## COMMUNE DE BETTELAINVILLE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	13

L'an deux mille neuf, le trois juillet à dix-neuf heures quinze minutes,  
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

#### **Etaient présents :**

MM KIFFER René, DAGNEAUX Joël, DIOU Bernard, COUTURIER Jean-Marc, DROUVIN Nicolas, FRANCOIS Christian, LECOMTE Dominique, LEGEAY Christian, METHIA Yves, VIGNALE Pascal.

**Absents :** Mme RAMEAU Aline qui donne procuration de vote à M. KIFFER René

Mme LELEUX Aline qui donne procuration de vote à M. DAGNEAUX Joël

M. RENEAUX Guy qui donne procuration de vote à M. COUTURIER Jean-Marc

MM GILLES Laurent, SABATIER Joël

Date de l'envoi de la convocation : 25 juin 2009

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2009**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 mai 2009.

#### **2. Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent technique 2<sup>ème</sup> classe affecté à l'école maternelle communale, il convient de procéder au remplacement de celui-ci.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet (14h30 par semaine : temps de travail annualisé) pour assister le personnel enseignant de l'école maternelle communale à compter du 02/09/2009.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Médico-Sociale, au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP Petite Enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0*

### **3. Programme de travaux en forêt – Année 2009**

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par les services de l'Office National de Forêts pour des travaux entrant dans le cadre de l'aménagement forestier, à savoir :

#### PROGRAMME DES TRAVAUX 2009

##### ***Travaux Sylvicoles***

Entretien des cloisonnements sylvicoles en Régénération Feuillue Naturelle	Parcelles N°23, 26a1	12 km
Elagage de feuillus à 5,5 mètres	Parcelles N°30c0, 33	220 unités

##### ***Travaux d'infrastructures***

Fauchage accotements Place de dépôt + long RD55	Parcelle N°11	0,50 km
---	---------------	---------

**Coût total de l'opération : 3 300 € H.T.**

Après discussion,  
Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ensemble des travaux ci-dessus énoncés pour un montant global HT de 3 300 € prévu au budget 2009.

En dépenses de fonctionnement : 1 870 € HT

En dépenses d'investissement : 1 430 € HT

*Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0*

#### **4. Travaux de voirie**

Le Maire a précisé que le projet de plateau surélevé et de trottoirs le long de la RD2, rue de Metz débutera courant juillet 2009.

Il a fait une mise au point sur des travaux annexes de voirie, qui seront effectués en 2009 selon le budget et le montant des devis des entreprises.

#### **5. Projet de création d'une place de dépôt et/ou retournement d'équipement forestier**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une place de dépôt et/ou retournement d'équipement forestier voté à l'unanimité au cours de la séance du Conseil Municipal du 12/12/2008 au point n°5.

Le Maire précise que la parcelle cadastrale 55 section 34 concernée par les travaux énoncés ci-dessus et prévus au dossier de subvention n°125 09 D057 000004 est bien soumise au régime forestier (plle 11 de la forêt communale).

*Pour : 13          Contre : 0          Abstention : 0*

#### **6. Divers**

Achats d'un défibrillateur, d'un téléphone portable pour l'ouvrier communal et de mobiliers divers pour les salles.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 06 juillet 2009

Le Maire :

R. KIFFER

